

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 12 septembre 2016 à 20h00
Présidence : M. Thierry Cretegny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2016
3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2016
4. Assermentation de deux Conseillers
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. **Préavis municipal N° 04/2016, relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2016-2021**
8. **Préavis municipal N° 05/2016 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2016-2021**
9. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel

44 Conseillers participent à la séance, 6 excusés, 0 absent.

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2016

- Pas de remarques

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2016

- M. F. Magnollay ; p.2308 « page 10 : ajouter un s à « fond ». Remplacer le mot proportion par constitution.

Le procès-verbal est accepté à la majorité

4. Assermentation de deux Conseillers

2 Conseillers étaient absents lors de la séance d'assermentation. Le règlement du Conseil prévoit que ces conseillers soient assermentés par le Président du Conseil lors de la première séance à laquelle ils assistent.

MM Lionel Capt et Nicolas Duc sont priés de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de procéder à leur assermentations.

L'Assemblée est priée de se lever.

Après lecture de l'article 5 de notre règlement, MM Capt et Duc prêtent serment en levant la main droite et en disant « je le promet ».

Le Conseil est maintenant au complet.

5. Communications du Bureau du Conseil

Nous entrons ce soir dans le vif de la nouvelle législature. Cette séance est malheureusement concurrencée par une soirée d'information au collège des Communaux. Je remercie les parents concernés par cette soirée et qui ont pu prendre des dispositions pour être présents. Et pour les autres, je pense que leur choix s'imposait et j'aurais sans doute fait la même chose.

Pour les années prochaines il s'agirait de faire connaître à la direction des écoles les dates des futures séances du Conseil afin d'éviter cette situation.

Vous avez reçu un trombinoscope par courrier. Je vous prie de vérifier vos coordonnées et faire connaître les éventuelles erreurs à notre secrétaire. Je voudrais insister sur le fait que ce trombinoscope est un document interne au Conseil et n'a pas vocation d'être partagé et distribué à tout vent.

Vous avez aussi reçu un exemplaire du règlement du Conseil. Je pense qu'il est judicieux de le connaître, au moins dans les grandes

lignes pour pouvoir vous y réfère en cas de doute. Je vous invite en particulier à vous familiariser avec les différents droits d'initiative des membres du Conseil que sont le postulat, la motion ou le projet de règlement.

Je vous invite à participer de manière active aux débats. N'hésitez pas à poser des questions ou à donner votre avis. Néanmoins je vous demande de le faire exclusivement lorsque le Président vous donne la parole. A ce moment, et pour les prochaines séances, je vous prie de commencer par énoncer clairement votre nom afin que les autres conseillers puissent l'assimiler. La secrétaire vous en saura gré au moment de rédiger le PV.

La boursière a mis sur chaque table un document concernant vos coordonnées bancaires. Merci de le remplir et le faire parvenir le plus rapidement possible.

6. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

- La Municipalité a acquis au mois de juin une partie de la parcelle N° 23 de M. Diserens de 73m² dans le cadre du plan d'affectation du Clos-Devant, parcelle qui se trouve vers le parking (Ecureuil) afin de nous permettre d'avoir un accès sur la parcelle qui est au-dessus (Clos-Devant) et d'avoir un peu plus de droit à bâtir pour la somme de CHF 73'000.-.

b) M. J.-M. Schlaeppli

- Police des constructions : PPE Clos-Devant, les démarches continuent. Avec Urbaplan on étudie la faisabilité du projet, les volumes, la superficie.
- Valorsa publiera un communiqué de presse cantonal sur la gestion et la récupération des plastiques.
- Pompiers : ils ont joyeusement et bruyamment déménagé. Ils ont fait de manière sympathique leur adieu au centre du village, ils sont descendu à la nouvelle caserne de St-Prex qui sera inaugurée le 1^{er} octobre 2016.

c) M. C. Viquerat

- Routes : nous gérons le feu de circulation. Les travaux du trottoir mixte avancent comme prévu. Fin des travaux pour fin octobre. Les travaux concernant « Bellefontaine-La Tuillière », sont terminés, à part les marquages. Nous étudions la possibilité de déplacer les 4 candélabres du côté Lausanne afin de mieux éclairer la piste cyclable.

- Conduites sous terraines : nous avons eu 2 fuites dans le courant du mois de juillet. Une à l'Espérance et une sur le réseau d'irrigation.

c) M. R. Corthay

- Eglise : la confirmation de commande pour changer 2 moteurs d'entraînement des cloches a été signée et retournée fin août.
- Bâtiment administratif : l'entreprise Canonica peinture a entrepris le rafraîchissement des éléments en bois côté ouest.
- Bâtiment du feu : les travaux pour la transformation du local pompier en appartement commence cette semaine.
- Collège intercommunal Etoy-Buchillon : l'étude pour l'aménagement d'une UAPE dans ce bâtiment a débuté.

e) Mme Tania Séverin

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, nous n'avons pas perdu d'enfant. Pas de gros stress.

Quelques chiffres :

360 enfants scolarisés (de la 1 ^{ère} à la 11 ^{ème})	
119 enfants de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème}	1 ^{er} cycle
151 enfants de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème}	2 ^{ème} cycle
99 enfants à Aubonne	3 ^{ème} cycle

40% des petits, transport en bus

15 % vont au Communaux à pieds

Tous les enfants du 3^{ème} cycle utilisent le bus pour aller à Aubonne.

Parascolaire :

2 UAPE	90 enfants
Cantine	80 enfants
Devoirs surveillés	45 enfants
Centre des jeunes	100 enfants (de 10 à 17 ans)

65 à 70 % des enfants utilisent les structures.

7. Préavis municipal N° 04/2016 relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2016-2021

A l'attention des nouveaux conseillers et à titre de rappel, le rapporteur d'une commission est en général dispensé de lire l'intégralité de son rapport.

La parole est donnée à M. C. Delétra (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra (rapporteur), M. Thomson, J.-L. Rochat, N. Dutoit, A. Allaman, et L. Hautier, à la majorité propose au Conseil :

1. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises ;
2. Autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;
3. Autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité ;
4. Autorisation générale de pouvoir engager CHF 60'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;
5. Délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments

Discussion :

- personne ne prend la parole

Votations :

1. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises ;

Accepté à l'unanimité

2. Autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;

Accepté à l'unanimité

3. Autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité ;

Accepté à l'unanimité

4. Autorisation générale de pouvoir engager CHF 60'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;

Accepté à l'unanimité

5. Délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments

Accepté à l'unanimité

8. Préavis municipal N° 05/2016 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2016-2021

La parole est donnée à M. J.-L. Rochat (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra (rapporteur), M. Thomson, J.-L. Rochat, N. Dutoit, A. Allaman, et L. Hautier, à la majorité propose au Conseil :

1. D'accepter les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité selon les données du présent préavis
2. D'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement

Discussions :

- M. M.-O. Christinat : juste une question de détail, dans les conclusions du rapport pourquoi « à la majorité ».
- M. F. Magnollay : pas à « l'unanimité », car il manquait un membre.

Votations :

1. D'accepter les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité selon les données du présent préavis

Accepté à l'unanimité

2. D'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement

Accepté à l'unanimité

9. Propositions individuelles

- M. B. Cuanoud : petite communication, au mois de juin il a failli perdre une roue sur le chemin vers le moulin de la Vaux. Il a téléphoné à M. Sandoz (municipal) de la Commune de Lavigny qui a fait le nécessaire pour réparer la route. Merci.
- M. F. Chappuis : Voici plus d'un mois, nous avons eu un début d'incendie dans notre logement. En 3 minutes nos collègues pompiers étaient là et ils ont résolu le problème en moins de 30 minutes. Merci à nos amis pompiers.
J'habite à la route de la Gare 7 et au N° 9 de cette même rue existe une véritable verrue. Tout cela est inesthétique et surtout illégal. L'ancien locataire avait reçu du propriétaire des lieux une tolérance pour mettre une palissade. Aujourd'hui il y a une construction d'une véritable cabane avec tente et parasols. La question avait été posée en son temps à M. M. Roulet qui avait pris acte. Aujourd'hui nous avons une nouvelle Municipalité, est-elle au courant de la situation. Aucune demande d'autorisation n'a été faite dans ce sens. Ce chancre crée un précédent. « La tolérance », il y a des maisons pour ça. Je demande à la commission d'urbanisme d'intervenir et de se prononcer.
- M. J. M. Fernandez : prend acte. Il va regarder si c'est du domaine public ou privé afin de se déterminer.
- M. A. Berger : concernant les enveloppes de vote, ne serait-il pas possible de mettre une boîte de vote dans le secteur de la Plantay, certaines personnes ne pouvant pas se déplacer aisément jusqu'au centre du village ?
- M. J.-M. Schlaeppli : il voit difficilement où l'installer. S'il faut la mettre près des commerces, alors il faut directement la mettre dans la boîte de la poste.
- M. T. Cretegnny : il faut voir si c'est légal.
- Mme S. Thury : elle prend les enveloppes des résidents de l'EMS et les amène au village. Nous pouvons également faire ce geste pour les personnes qui ont de la peine à se déplacer.
- M. J. Lepori : le 8 octobre a lieu la « Chantée » de la Batelière à la salle polyvalente, nous recherchons encore des bénévoles.
- Mme I. Golay : lors de la remise de la bannière pour le 300^{ème} de l'Abbaye, elle a constaté que tous les drapeaux étaient magnifiques sauf le drapeau d'Etoy qui ressemblait à une « panosse ». La

commune d'Etoy ne possède-t-elle pas un drapeau digne de ce nom ?

- M. J. M. Fernandez : effectivement ce genre de drapeau n'existe pas.

- M. C. Fürer : concernant le trottoir mixte, le projet consiste à élargir le trottoir de 3m. A certains endroits nous arrivons à 2,80m voire 2.70m. La largeur praticable n'est de ce fait pas de 3m comme dans le projet accepté. Dans la pente n'est-il pas possible d'élargir la largeur totale à 3m et non pas à 2,70m. Quelque chose sera-t-il fait dans ce sens ?

- M. C. Viquerat : c'est correct, dans le projet il est prévu à 3m tout compris (avec les bordures). Augmenter de 30cm sur toute la largeur sur la fin des travaux, cela va poser de sérieux problèmes, surtout sous le pont de l'autoroute. C'est cette problématique qui avait déterminé la largeur effective du projet. Le gros œuvre est déjà presque totalement effectué, il est difficile de changer quelque chose maintenant.

- M. C. Fürer : il recommande aux commissions, lors des prochains préavis, de faire attention à ce genre de détail..

- M. R. Corthay : depuis la gare on est à 3m, on a gagné 8 cm.

- M. V. Payot : concernant ce préavis, il est satisfait que les candélabres soient déplacés de l'autre côté de la route, c'était une proposition de la commission ad-hoc.

- M. B. Cuanoud : concernant l'exposition photos de l'Abbaye, aimerait savoir jusqu'à quand elle peut rester ?

- M. F. Magnollay : l'exposition a été planifiée jusqu'à fin septembre.

Séance levée à 20h45.

Prochaine séance : 31 octobre 2016 à 20h00

Le Président

Thierry Cretegny



La Secrétaire

Isabelle Muller